COMITÉ SYNDICAL – SÉANCE DU 6 FEVRIER 2024
PROCES-VERBAL

Le 6 février 2024 à 18 heures 30, le Comité Syndical du SIVU du Pôle festif du Fay s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds, sous la Présidence de Monsieur Marc CHAVANNE.

Date de convocation : 30 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 10

Titulaires présents : Marc CHAVANNE – Denis DEVUN – Christian BERGEON – Roger ABRAS – Delphine MONIER – Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Alain SARTRE – Olivier VILLETELLE – Mireille GILBERTAS

Suppléants présents non votants : Gilles CHARDIGNY

Secrétaire de séance : Christian BERGEON

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2023

Monsieur le Président propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Il est proposé au Comité syndical de débattre des orientations budgétaires pour 2024, pour le budget du SIVU du pôle festif du Fay, suivant le document joint à la présente note de synthèse.

Ce débat ne donne pas lieu à vote.

Le Comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir discuté, prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget du SIVU du Pôle festif du Fay pour l'exercice 2024.

3. FONCTIONNEMENT DU PÔLE FESTIF – VALIDATION DE LA PÉRIODE DE FERMETURE

M. le Président rappelle la délibération n°9 en date du 15 décembre 2023 par laquelle le Comité syndical avait autorisé la signature d'un protocole d'accord avec la SMA (assureur dommage ouvrage).

Pour mémoire, celui-ci établissait les conditions de prise en charge de la réfection du Pôle festif, sans qu'aucune charge ne soit impactée au SIVU.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux de réfection, il est demandé au Comité syndical d'autoriser la fermeture totale du Pôle festif du 1er mai au 1er septembre 2024.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'autoriser la période de fermeture du Pôle festif pour la réalisation des travaux de réfection, du1er mai au 1er septembre 2024.

4. QUESTIONS DIVERSES

- **Protocole d'accord avec la SMA BTP**

M. le Président informe que le protole d'accord avec la SMA BTP a été signé ce jour.

- **Travaux de réfection du Pôle festif : achat de barrières**

M. le Président informe les membres du comité syndical que les travaux de réfection du Pôle festif nécessite l'achat, par le SIVU, de barrières.

Des devis et photos seront présentés à l'assemblée lors de la prochaine réunion.

- **Date du prochain comité syndical :**
  - Mardi 19 mars 2024 à 18h : vote du budget

Le Président,	Le secrétaire de séance
Marc CHAVANNE	Christian BERGEON